

## Interview du président du Syndicat des transports terrestres et connexes du Gabon (STTCG)... ... **Albert Bernard Bongo Essono** : « Il n'y a pas de raison que le besoin de professionnalisation entraîne l'augmentation du coût du transport »

Propos recueillis par F.A.  
Libreville/Gabon

Depuis l'annonce de la formation professionnelle des conducteurs de véhicules affectés au transport public routier de personnes ou de marchandises, en février dernier, par le ministère des Transports, certains syndicats ont marqué leur refus de cette décision. D'autres pensent que tous les contours n'ont pas été suffisamment examinés pour parler de formation. Le président du Syndicat des transporteurs terrestres et connexes du Gabon (STTCG) nous éclaire sur sa position.

**L'union.** Le ministère des Transports a décidé de professionnaliser le métier de transporteur en organisant la formation des chauffeurs de véhicules affectés au transport public routier de personnes ou de marchandises. Au sortir de celle-ci, des cartes professionnelles de transporteurs ainsi que le Certificat d'aptitude professionnelle (Cap) seront délivrés aux participants. Qu'en pensez-vous ?

**Albert Bernard Bongo Essono** : Pour nous, ces deux documents sont la bienvenue car, ce sont des dispositions qui datent, pour rappel, d'une ordonnance de 1969 et d'un décret de 2000 qui font obligation d'avoir une carte de taximan pour la profession de taxi. Le décret de 2004 complète celui de 2000 qui fait obligation d'une formation pour avoir un Certificat d'aptitude professionnelle (Cap).

**Pourtant, le Syndicat libre des transporteurs terrestres au Gabon (Syltteg) pense que cette formation est une forme d'arnaque... Concrètement, cela va se passer comment ?**

- Le ministère a mis à disposition un processus avec un dossier à fournir. Les transporteurs devront déposer les dossiers auprès du groupe scientifique et polytechnique du Gabon représenté par son cabinet d'expertise logistique Ba'bjinn Consulting ou auprès d'une entreprise dite Inspection consulting service (ICS) qui sont les deux opérateurs agréés pour organiser la formation. Bien évi-



Photo : Abel Eyeghe Ekore

Le Président du Syndicat des transports terrestres et connexes du Gabon (STTCG), Albert Bernard Bongo Essono.

demment, il y a des frais à déboursier. Pour les taximen, la formation initiale et recyclage s'élève à 115 mille francs. Cela va générer près de 1,150 milliard de francs à l'Etat tous les deux ans (période de validité de la carte professionnelle de transporteur), allant sur la base de 10 mille personnes dans le transport urbain, péri-urbain et interurbain dans la commune de l'Estuaire. C'est pourquoi nous invitons les partenaires sociaux à avoir une lisibilité par rapport à l'activité. Car, ces flux financiers qui devraient représenter une vraie manne, en termes de redevances pour l'Etat gabonais, ne doivent pas atterrir dans les poches de certains individus mais plutôt renforcer les caisses de l'Etat au moment où il en a besoin. Pour la catégorie professionnelle de transport des personnes ou de marchandises poids léger, la formation initiale et de recyclage devra leur coûter 180 000 francs et pour le transport de personnes ou de marchandise poids lourd, la formation est à 280 000 francs. Les frais de la

carte sont fixés à 15 000 et les frais des examens à 35 000 francs pour toutes les catégories. Maintenant, pour ceux qui pensent que cette formation est une arnaque, j'ai envie de leur demander s'il y a arnaque lorsqu'il y a mort d'hommes dans les accidents de la circulation. Parler d'arnaque, c'est faire injure au Syltteg qui est un syndicat de la République et qui a pris cette décision. Dans le monde entier, aucun opérateur économique ne dicte les lois. Pour la protection de ses citoyens, il revient à l'Etat de décider.

**Sur quoi va porter concrètement la formation ?**

- Il faut que certains comprennent qu'il ne suffit pas de savoir déplacer un véhicule pour être un transporteur. Il y a des frères étrangers qui ont des permis de conduire mais qui ne savent pas traiter la clientèle. Donc, il y a un ensemble d'éléments de communication qui sont nécessaires pour pouvoir compléter la formation de ceux-là qui ont déjà des permis de conduire. Ce sont là deux fonctions complètement différentes car, un transporteur doit savoir communiquer. Il y en a qui ne savent pas parler français mais qui s'improvisent dans le transport, c'est une incongruité.

**La carte professionnelle doit être renouvelée tous les deux ans. Ce qui signifie que les transporteurs devront déboursier ces montants de formation tous les deux ans. Ne pensez-vous pas que cela pourrait entraîner l'augmentation du coût du transport et le saucissonnage des trajets ?**

- Il n'y a pas de raison que le besoin de professionnalisation entraîne l'augmentation du coût du transport. Car, la vie humaine n'a pas de coût. La question de la professionnalisation qui induit la carte de taximan et le Cap sont subordonnés à la maîtrise de la fonction pour réduire le taux d'accident dans le pays. En plus, il revient à l'Etat gabonais d'être ferme sur le barème des prix. C'est l'Etat qui fixe les prix. Si l'Etat est laxiste comme dans le cas des permis G avec le syndicat des forestiers qui s'agit alors qu'il y a des conducteurs d'engins qui n'ont pas le permis correspondant, il revient à l'Etat de donner les moyens aux inspections provinciales pour faire le contrôle dans les forêts. C'est la même chose avec les taximen.

## Travaux de réfection de l'aéroport international Léon-Mba La piste d'atterrissage opère sa mue

AEE  
Libreville/Gabon

Le nouveau directeur général de l'Aéroport de Libreville (ADL), Daniel Lefèbre, a présenté dernièrement à la presse les travaux de modernisation de l'aéroport international Léon-Mba de Libreville entrepris par sa structure. Ces travaux, entièrement réalisés par ADL, pour un coût global de deux milliards de francs, s'étendent



Photo : AEE

Le DG d'ADL, Daniel Lefèbre, au cours de sa conférence de presse.

du 10 juillet au 12 août 2017. Ils concernent notamment le renforcement



Photo : AEE

Les travailleurs à pied d'oeuvre.

de la piste d'atterrissage d'une couche de bitume de 90 cm d'épaisseur et les accotements. Y compris, les travaux de modernisation du parking du pavillon présidentiel long de 300 mètres. Dans un souci de précision,

le patron d'ADL a indiqué que "ces travaux sont nécessaires pour assurer la sécurité des aéronefs et des passagers". M. Daniel Lefèbre a tenu, par ailleurs à rassurer les usagers de l'aéroport international Léon-Mba que lesdits travaux n'affecteront ni les horaires ni le trafic. Soulignons qu'un contrat de partenariat lie ADL à l'Etat gabonais pour une durée de 30 ans pour la gestion de cet espace. Celui-ci court depuis 1988 et prend fin en juin 2018.

## Après l'Assemblée générale de la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale La BDEAC attire les capitaux étrangers

Willy NDONG  
Libreville/Gabon

REUNI le 24 juillet dernier à Brazzaville (Congo), le Conseil d'administration de la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC) a adopté un nouveau plan stratégique allant de 2017 à 2022. A l'issue des travaux, le nouveau président de l'assemblée générale de la BDEAC, le Tchadien Christian Georges Diguimbaye, a in-

diqué que "nous mettrons tout en œuvre pour sauver ce très bel outil de développement. Je pense qu'avec l'appui du personnel de la BDEAC et de mes collègues ministres des Finances de la zone, on devra pouvoir arriver à de bons résultats". Selon le communiqué de la BDEAC, la présidence tchadienne devra suivre la feuille de route qui venait d'être approuvée, dont les financements des PME locales et des projets intégrateurs. L'assemblée générale des



Photo : D.R

La BDEAC a validé à Brazzaville le nouveau plan stratégique 2017-2022.

actionnaires a également examiné les comptes du 40e exercice social de la banque arrêtés au 31 décembre 2016 et l'évolution des principaux indicateurs de gestion dont le produit net bancaire, qui est en augmentation de 12% depuis l'année dernière. Les décaissements au titre des projets ont progressé, pour s'établir à 148 milliards de francs contre 55 milliards en 2015. S'agissant de la politique de mobilisation des ressources, les actionnaires de

la banque se sont félicités des actions menées pour faire adhérer des actionnaires hors espace Cémac. Ainsi, la BDEAC et la Banque de développement de Chine ont signé une convention de prêt de 40 millions d'euros, soit 26 milliards de francs, destinés au financement des PME de la zone Cémac. L'assemblée générale a aussi approuvé l'entrée du Maroc dans le capital de la banque, un engagement du Maroc visant à renforcer de la coopération sud-sud.